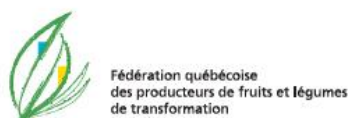


# MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2020

Mémoire du regroupement ad hoc de la production fruitière et maraîchère québécoise présenté au ministre des Finances, M. Éric Girard, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020.



**Montréal, janvier 2020**

## Table des matières

|                                                                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sommaire des recommandations .....                                                                                                        | 3  |
| Qui sommes-nous .....                                                                                                                     | 4  |
| 1. Un potentiel de marché exceptionnel.....                                                                                               | 5  |
| 2. Des retombées économiques dans chaque région du Québec.....                                                                            | 5  |
| 3. Des produits bienfaisants .....                                                                                                        | 6  |
| 4. Un environnement d'affaires incertain .....                                                                                            | 7  |
| 5. Des besoins spécifiques.....                                                                                                           | 8  |
| 5.1 Atténuer les coûts supplémentaires de main-d'œuvre.....                                                                               | 8  |
| 5.2 Favoriser l'investissement stratégique .....                                                                                          | 9  |
| 5.3 Accompagner le secteur dans le changement .....                                                                                       | 9  |
| 5.4 Assurer une approche impliquant les principaux acteurs.....                                                                           | 10 |
| Conclusion .....                                                                                                                          | 12 |
| Annexe 1 : Cadre financier .....                                                                                                          | 13 |
| Annexe 2 : Impact de l'augmentation du salaire minimum .....                                                                              | 14 |
| Annexe 3 : Comparaison des investissements en recherche pour le secteur agroalimentaire pour le Québec, l'Ontario et les États-Unis ..... | 15 |

## Sommaire des recommandations

---

1. Instauration de mesures temporaires d'atténuation de la hausse des coûts de main-d'œuvre au-delà de l'inflation (ou son équivalent) pour les entreprises du secteur horticole.
2. Aide à l'investissement foncier et matériel permettant d'améliorer la résilience des entreprises aux risques climatiques, la réduction de l'empreinte écologique de l'activité agricole et l'amélioration de la compétitivité en réduisant l'utilisation d'intrants.
3. Accroissement des efforts financiers en recherche et développement et en transfert technologique par le biais de fonds de recherches sectoriels, de budgets supplémentaires spécifiques aux centres de recherche en horticulture, du crédit d'impôt provincial amélioré à la RS-DE, notamment en abaissant le seuil de 50 000 \$, ainsi que la bonification de l'offre de services-conseils sur le terrain.
4. Poursuite des travaux du groupe de travail sur la compétitivité des secteurs fruitiers et maraîchers par l'élargissement de son mandat et son transfert vers un comité interministériel disposant de ressources financières spécifiques.

## Qui sommes-nous ?

---

Nous sommes un regroupement ad hoc de neuf associations œuvrant dans le secteur de la culture des fruits et des légumes (le secteur horticole comestible). Notre regroupement est constitué de l'Association des producteurs maraîchers du Québec, l'Association des producteurs de canneberges du Québec, les Producteurs en serre du Québec, l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, les Producteurs de pommes de terre du Québec, la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, les Producteurs de pommes du Québec et le Conseil des vins du Québec.

Ensemble, nous représentons tout un secteur de l'agriculture québécoise qui agit comme un vecteur de développement économique majeur pour le Québec et l'ensemble de ses régions. En 2018, 1 052 M\$ ont été générés en recettes à la ferme et nos exportations s'établissaient à 817 M\$. De 2008 à 2017, la croissance de la production horticole comestible québécoise est près de 1,4 fois supérieure à celle de l'ensemble de l'agriculture, étant supportée par une demande locale forte et croissante, mais également par la hausse de nos exportations. L'apport économique de la filière complète (incluant le détail) est non-négligeable : sa contribution au produit intérieur brut (PIB) du Québec représente 4,1 G\$. Dans son ensemble, le secteur génère quelque 62 000 emplois.

Malgré ces données économiques impressionnantes, notre secteur demeure modeste à l'échelle de l'agriculture provinciale avec seulement 12 % des recettes agricoles et 100 000 Ha cultivés (4 % des superficies cultivées au Québec).

## L'horticulture : secteur particulier de l'agriculture

---

Le secteur de la production horticole comestible demeure un secteur unique de l'univers agricole. L'horticulture en général<sup>1</sup> se démarque de l'agriculture à plusieurs égards. Cela fait en sorte que l'offre de programmes agricoles universels ne couvre pas adéquatement notre secteur. À cet effet, soulignons les caractéristiques suivantes :

- Utilisation intensive de la main-d'œuvre ;
- Besoins importants en recherche et développement, en raison de la diversification des produits ;
- Services-conseils principalement offerts par des professionnels indépendants ;
- Fragilité particulière des cultures face aux impacts des changements climatiques.

---

<sup>1</sup> Le mémoire n'aborde pas certaines particularités sectorielles spécifiques à la production serricole telles que la consommation d'énergie sans pour autant ne pas appuyer leurs demandes distinctives sur les tarifs d'électricité (0,03 \$ le kWh).

## 1. Un potentiel de marché exceptionnel

Les perspectives de croissance de la demande sur le marché domestique et à l'exportation des fruits et des légumes frais et transformés sont très intéressantes. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que la consommation canadienne et québécoise de fruits et légumes augmente de façon significative dans les prochaines années. Cette hausse de la consommation est propulsée par un souci de mieux manger, la parution du nouveau guide alimentaire canadien et la politique bioalimentaire québécoise qui a établi des objectifs ambitieux en la matière.

Du côté de nos voisins du sud, les perspectives de croissance des importations de fruits et de légumes frais et transformés dans les États à l'est du Mississippi sont réelles. Le *United States Department of Agriculture* (USDA) prévoit une augmentation de 1 % par année de l'écart entre la demande et l'offre intérieures des principaux fruits et légumes, notamment en raison de la croissance démographique et des changements dans les habitudes de consommation.

Dans ce contexte, si les conditions requises se matérialisent, les recettes à la ferme de la production québécoise de fruits et légumes pourraient s'accroître d'environ 730 M\$ sur 10 ans pour s'établir à approximativement 1 730 M\$ au terme de la période 2016-2025 (Écoressources 2017 et compilation interne).

## 2. Des retombées économiques dans chaque région du Québec

La croissance du secteur de la production de fruits et légumes québécois entraîne deux phénomènes. D'une part, il génère des investissements en immobilisation et d'autre part, il entraîne une hausse des dépenses annuelles d'opération à la ferme, en conditionnement et transformation. Chacun de ces phénomènes génère des retombées économiques pour la province.

ÉcoRessources a analysé les retombées économiques de la croissance en agriculture dans son étude « *Évaluation du potentiel de croissance 2016-2025 en agriculture et de l'effet de cette croissance sur les retombées économiques du secteur* ». En appliquant la croissance attribuable au secteur des fruits et légumes aux calculs des retombées totales (directes, indirectes et induites) de l'ensemble du secteur agricole, les retombées annuelles en 2025 du secteur horticole comestible sont estimées à 5 800 nouveaux emplois, un apport supplémentaire de 492 M\$ au PIB ainsi que 68,5 M\$ additionnels en recettes fiscales. Les retombées cumulatives pour la période 2016-2025 de cette croissance sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous.

De plus, une part significative des produits agricoles québécois est conditionnée ou transformée dans la province. L'augmentation de la production horticole comestible devrait ainsi mener à un accroissement des activités dans le secteur du conditionnement et de la transformation agroalimentaire.

**Tableau 1 : Estimation des retombées économiques cumulatives du secteur des fruits et légumes et de son industrie de la transformation pour la période 2016-2025.**

| Retombées économiques cumulatives <sup>1</sup> sur 10 ans | Secteur horticole | Secteur de la transformation | Total Industrie agroalimentaire |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------|---------------------------------|
| Emploi (ETC)                                              | + 29 200          | +53 200                      | + 82 400                        |
| PIB (M\$)                                                 | + 2 460           | + 5 460                      | + 7 920                         |
| Recettes fiscales (M\$)                                   | +342,5            | + 1 395                      | + 1 737,5                       |

<sup>1</sup> Somme des emplois, du PIB et des recettes générés par années durant 10 ans (2016 à 2025).

Source : ÉcoRessources 2017 et compilation interne

### 3. Des produits bienfaisants

La consommation de fruits et légumes est bénéfique pour la santé. La catégorie Légumes et fruits est le groupe alimentaire le plus important du nouveau Guide alimentaire canadien. Il s'agit du groupe dans lequel on retrouve la plus grande proportion de l'assiette, ce qui montre l'importance de ces aliments dans le cadre d'une saine alimentation. Selon des estimations internes, si l'ensemble des Québécois consommait les proportions recommandées, la demande pourrait augmenter de 40 %.

Selon Santé Canada, les maladies chroniques comptent pour environ 67 % des dépenses en soins de santé au Canada. Plusieurs de ces maladies pourraient être évitées si tous les Canadiens consommaient les quantités recommandées de fruits et légumes. De tels changements d'habitudes alimentaires pourraient conduire, selon le groupe AVISEO Conseil, à des économies pour le système de santé de 450 M\$ à 1 400 M\$ selon le pourcentage de la population qui adhérerait aux recommandations du Guide alimentaire. Quelque 4 000 à 13 000 cas de maladies seraient ainsi évités annuellement (voir tableau 2).

**Tableau 2 : Estimation des économies cumulatives pour le système de santé pour la période 2020-2035**

| Variation de consommation de fruits et légumes               | Gains pour le système de santé (M\$) <sup>1</sup> | Cas de maladies évités annuellement |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 100 % de la population consomme une portion de plus par jour | 450                                               | 4 000                               |
| 50 % de la population consomme les portions recommandées     | 750                                               | 6 500                               |
| 100 % de la population consomme les portions recommandées    | 1 400                                             | 13 000                              |

<sup>1</sup> À noter que la diminution des dépenses inclut celles pour les médicaments sous ordonnance, les hospitalisations et les honoraires des médecins.

Source : AVISEO conseil 2017

#### 4. Un environnement d'affaires incertain

La plupart du temps, les programmes et les politiques agricoles visent à résoudre un seul problème à la fois. Leur incidence globale est ainsi relativement limitée. Cela dit, chaque problématique ayant des répercussions sur plusieurs volets des activités des entreprises, l'efficacité de plusieurs programmes et politiques pourrait être accrue si leur conception et leur mise en œuvre étaient davantage adaptées aux réalités de l'ensemble du secteur.

En horticulture, l'élaboration d'une telle stratégie agricole est motivée par une stagnation de notre compétitivité face à nos principaux concurrents. La progression des exportations des producteurs ontariens est plus grande que celle des producteurs québécois, ce qui leur permet d'accaparer des parts de marchés dans l'est du Canada. Cette réalité est le fruit d'objectifs ambitieux fixés par la province voisine : le secteur horticole ontarien a pour objectif de doubler son taux de croissance. Les efforts en ce sens sont soutenus par un plan de développement qui combine la gestion des risques des entreprises (GRE), le développement des marchés, l'innovation et l'investissement stratégique.

Quant à lui, le Québec peine à maintenir ses parts de marchés<sup>2</sup> aux États-Unis, et ce, dans un contexte de devise faible et de croissance de la demande, qui nous permettrait pourtant de nous attendre à une croissance importante.

Enfin, le secteur fait face à une réduction de ses marges nettes, principalement en raison de la croissance importante et rapide de ses coûts de main-d'œuvre. En théorie, cette situation est salubre, car censée inciter à une amélioration de la productivité du secteur. Or, les marges bénéficiaires horticoles sont déjà faibles et ne fournissent pas la marge de manœuvre permettant aux horticulteurs de procéder aux investissements nécessaires à l'augmentation de leur productivité. Cet effet limite également le levier des prêts bancaires.

Pour que les gens d'affaires qui sont les producteurs de fruits et légumes québécois puissent saisir les opportunités de croissance et répondre aux besoins des consommateurs au cours de la prochaine décennie, le secteur horticole comestible québécois appelle à la cohésion interministérielle pour l'organisation de l'accompagnement, de l'aide à l'investissement, à l'innovation et au transfert technologique. Également, le secteur s'attend à la mise en place de programmes d'atténuation des coûts supplémentaires de main-d'œuvre afin d'effectuer un rattrapage concurrentiel.

À défaut de pouvoir mettre en place ces éléments de soutien au Québec, les horticulteurs ontariens et américains surpasseront la capacité de production et continueront d'accaparer le marché de la consommation de fruits et légumes québécois, aux dépens du développement de notre propre secteur horticole comestible.

---

<sup>2</sup> À l'exception du secteur de la canneberge.

## 5. Des besoins spécifiques

### 5.1 Atténuer les coûts supplémentaires de main-d'œuvre

L'industrie horticole a été frappée par plusieurs législations et réglementations qui ont fait augmenter le coût de production. Le plus important élément qui a ébranlé le secteur est l'augmentation du salaire minimum de 21,8 % depuis 2016 (incluant la hausse prévue en 2020). Ceci représente une croissance de 16 % supérieur à celle de l'inflation pendant cette même période. C'est une hausse significative pour les 4 200 entreprises horticoles québécoises qui utilisent de façon intensive la main-d'œuvre.

Rappelons que les fermes fruitières et maraîchères du Québec opèrent dans un environnement de marché ouvert sans protection commerciale où ils doivent à la fois payer les intrants à la production aux prix fixés par des fournisseurs souvent internationaux et vendre leurs produits à des prix de plus en plus compétitifs. Il est important aussi de rappeler que les marchés de détails sont dictés par une politique de prix les plus bas, sans égard à la provenance des produits. Dans ce contexte où le jeu de l'offre et la demande détermine le fragile prix d'équilibre, une augmentation des prix des produits locaux se traduit par une diminution de la demande de ces produits et une augmentation du coût de production ainsi qu'une présence accrue des produits importés.

Par conséquent, les hausses du salaire minimum supérieures à l'inflation des dernières années ont des conséquences importantes sur les marges des entreprises horticoles du Québec, où la main-d'œuvre, qui représente de 30 à 50 % des frais d'exploitation, est constituée à forte proportion d'employés rémunérés au salaire minimum (voir annexe 2).

Ces hausses ont fait ressortir un besoin important pour le développement de nouvelles avenues de mécanisation, de robotisation ou de gestion de la main-d'œuvre permettant d'améliorer la productivité du travail, mais aussi la santé et la sécurité des opérations. Néanmoins, la capacité de mécanisation demeure très limitée à court terme.

Seule une mesure temporaire d'atténuation de la hausse des coûts de main-d'œuvre sur une période de 4 à 5 ans saurait contenir l'impact de l'augmentation des coûts de production à court et moyen terme et permettre aux agriculteurs de conserver des marges suffisantes pour maintenir les investissements. En Ontario, où une augmentation du salaire minimum était prévue dans les dernières années, le gouvernement a notamment choisi de soutenir sa production de fruits et légumes en instaurant une période transitoire pour le secteur horticole. Cette sage décision a ainsi permis au secteur de préserver sa compétitivité.

**Pistes de solution : Instaurer des mesures temporaires d'atténuation de la hausse des coûts de main-d'œuvre au-delà de l'inflation (ou son équivalent) pour les entreprises du secteur horticole.**

## 5.2 Favoriser l'investissement stratégique

La compétitivité des exploitations horticoles est liée à plusieurs facteurs fondamentaux. On parle notamment de la taille de l'exploitation, de l'utilisation efficace des immobilisations, du prix des intrants, des meilleures pratiques et des technologies qui permettent une utilisation efficace des facteurs de production et la mise en place de méthodes ciblées de gestion de l'exploitation.

Les entreprises horticoles doivent dès maintenant réaliser des investissements dans les méthodes et outils de protection pertinents pour protéger les cultures des changements climatiques et pour l'adoption de technologies de production modernes et efficaces (agriculture de précision). Ces investissements permettraient la diminution de l'impact de leur activité sur l'environnement et de l'impact des changements climatiques sur leurs productions. Dans ce contexte, les fermes doivent moderniser leurs méthodes de production et équipements, évaluer et avoir accès à des variétés mieux adaptées afin de maintenir une position concurrentielle sur les différents marchés.

Le développement de technologies de précision est un des champs d'activité prioritaire en investissement en horticulture qui permet de récolter le plus possible de matière et de produits, tout en consommant le moins possible d'énergie et d'intrants (engrais, phytosanitaires, eau).

Enfin, les tendances météorologiques indiquent que quatre des six risques climatiques principaux en horticulture demeureront préoccupants et s'accroîtront durant les prochaines décennies. Des méthodes et des outils de protection pertinents pour protéger les cultures ainsi que des besoins d'adaptation des méthodes culturales existent. Si les investissements ne sont pas réalisés maintenant, les coûts attribuables aux pertes de produits seront considérables (hors de contrôle) et affecteront l'offre québécoise de fruits et légumes et la position concurrentielle du secteur.

**Pistes de solution : Aide à l'investissement foncier et matériel permettant d'améliorer la résilience des entreprises aux risques climatiques, la réduction de l'empreinte écologique de l'activité agricole et l'amélioration de la compétitivité en réduisant l'utilisation d'intrants.**

## 5.3 Accompagner le secteur dans le changement

Le secteur horticole québécois offre des possibilités de croissance non négligeables. Le secteur développe des produits à valeur ajoutée, et il s'agit d'une industrie en constante évolution qui doit faire face à une concurrence féroce, une pression sur les prix, à l'évolution des normes environnementales et aux attentes sociétales. L'innovation technique et la capacité à intégrer sur les entreprises sont souvent déterminantes pour la compétitivité.

À cet effet, le Québec (0,27 %) a un rattrapage à faire par rapport à l'Ontario (0,47 %) et les États-Unis (0,69 %) en termes d'effort en recherche et développement, en termes de pourcentage des recettes de marché (voir annexe 3).

De plus, la production est très diversifiée en termes de nombre et variétés de produits (plus de 80 produits différents) conduisant à des besoins supplémentaires en recherche et développement, en essais de cultivars et en projets de développement variétal.

**Pistes de solution : Accroître les efforts financiers en recherche et développement et en transfert technologique par le biais de fonds de recherches sectoriels, de budgets supplémentaires spécifiques aux centres de recherche en horticulture, du crédit d'impôt provincial amélioré à la RS-DE, notamment en abaissant le seuil de 50 000 \$, ainsi que bonifier l'offre de services-conseils sur le terrain.**

#### 5.4 Assurer une approche impliquant les principaux acteurs

La cohésion des actions dans le secteur horticole a toujours été un défi à réaliser en raison de la grande diversité de cultures différentes, le grand nombre de produits cultivés et le morcellement des nombreuses associations représentatives possédant des moyens financiers restreints. Dans un contexte où la compétitivité du secteur est de plus en plus pressurisée, tant par des facteurs internes (concentration des acheteurs, exigences environnementales et sociétales accrues, etc.) qu'externes (importation en provenance des pays émergents, globalisation des marchés, exigences sur les exportations, etc.), ce manque de moyens et de liaison risque d'affecter de plus en plus la compétitivité du secteur.

Le développement actuel d'un plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité des secteurs fruitiers et maraîchers est une première pour l'horticulture. Cette collaboration est menée en regard de quatre volets jugés prioritaires, soit la main-d'œuvre, l'innovation et le transfert technologique, le capital productif et le développement durable. Il a permis de réseauter l'horticulture québécoise en documentant les problématiques propres, mais aussi de faire ressortir des besoins communs et des facteurs affectant (positivement ou négativement) le secteur, et ce, pour chacun des quatre volets spécifiques.

Quelles que soient les raisons qui ont poussé notre secteur à élaborer une telle stratégie, sa réussite repose sur l'implication de l'État, tout en tenant compte des objectifs budgétaires du gouvernement et d'autres préoccupations de développement, et sur l'adhésion des principaux acteurs du secteur, dont les productrices et les producteurs, dans un tout cohérent. De plus, il est impératif de faire reposer ces stratégies et actions visant à accroître la compétitivité sur une optimisation de la chaîne de valeur et de l'articuler autour des chefs de file des secteurs fruitiers et maraîchers, avec une vision de l'avenir appuyée sur les points forts et les opportunités du secteur. Pour ces raisons, les enjeux de la production horticole comestible québécoise doivent être considérés

non seulement par les ministères et organismes traditionnellement impliqués dans le secteur, mais par le gouvernement dans son ensemble, de façon concertée.

**Pistes de solution : Poursuivre les travaux du groupe de travail sur la compétitivité des secteurs fruitiers et maraîchers par l'élargissement de son mandat et son transfert vers un comité interministériel disposant de ressources financières spécifiques.**

## Conclusion

Le secteur horticole comestible québécois est concurrentiel en termes de connaissances, de savoir-faire et d'avantages naturels (sol, eau, énergie, etc.). Il peut remplacer en partie la Californie à titre de bol de fruits et de légumes de l'Amérique du Nord.

Toutefois, l'éventail des programmes applicables aux différents secteurs de l'*agriculture* n'est pas adapté au secteur de l'*horticulture*. Les producteurs de fruits et légumes québécois ne trouvent donc pas de réponses à leurs besoins particuliers. À ces besoins et défis exceptionnels, nous appelons donc le gouvernement à réserver des sommes pour la mise en place de programmes exceptionnels.

Pour que la production québécoise de fruits et légumes puisse atteindre son plein potentiel de développement au cours de la prochaine décennie, un rattrapage doit se concrétiser en termes d'accroissement des investissements en innovation et transfert technologique, en capital productif, ainsi que la mise en place d'un environnement réglementaire favorable par rapport à la compétition. De plus, des mesures temporaires d'atténuation de la hausse des coûts de main-d'œuvre devront être mises en place à court terme.

C'est seulement en réalisant un tel rattrapage dans le secteur de la production horticole comestible québécoise que les entrepreneurs constateront le climat favorable et seront prêts à investir eux aussi dans l'avenir de leurs entreprises, décuplant potentiellement les efforts.

C'est donc avec enthousiasme que notre regroupement souhaite collaborer avec le gouvernement au développement de l'horticulture québécoise.

## Annexe 1 : Cadre financier

| Moyens/actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Résultats attendus                                                                                                                                                                                                                        | Besoins additionnels pour les 5 prochaines années (2020-25) sans indexation | Informations complémentaires                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5.1</b> Contribution supplémentaire au programme Agri Québec (ou autres programmes de type autogestion des risques) en fonction de la masse salariale des entreprises et de l'excédent du salaire minimum légal sur le salaire minimum indexé avec l'IPC (ou mesure équivalente)                                                                  | Retour des marges bénéficiaires permettant le maintien et l'augmentation de la production locale et des investissements                                                                                                                   | 225 M\$                                                                     | @ 4,5 % d'impact en pourcentage des frais d'exploitation (voir annexe 2)                       |
| <b>5.2</b> Programme d'adaptation technologique (autogestion des risques) complémentaire à ASREC pour la réalisation :<br>– d'un diagnostic sur les entreprises ;<br>– d'un plan d'action par entreprise selon les priorités spécifiques identifiées ;<br>– d'une offre de subventions en capital pour l'implantation des technologies prometteuses. | Accélérer l'adaptation des entreprises aux nouvelles technologies et pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique et de diminution de l'impact des activités sur l'environnement                                         | 225 M\$                                                                     | Compte individuel par entreprise en pourcentage des VNA générées (mesure complémentaire à 5,1) |
| <b>5.3.1</b> Mise en place et/ou consolidation de fonds de recherche sectoriel financé par les producteurs, jumelé à une contribution gouvernementale (ou en budget supplémentaire spécifique aux centres de recherche en horticulture et en crédit d'impôt provincial à la RS-DE)                                                                   | Accroître l'innovation et améliorer la rapidité du transfert technologique sur les entreprises en termes d'efficacité des pratiques agricoles et des cultures permettant d'augmenter la productivité et leur performance sur les marchés. | 10 M\$                                                                      | 0,2 % des VNA                                                                                  |
| <b>5.3.2</b> Mise en place de centres d'expertises virtuels dédiés à la veille et au transfert par ses activités de démonstration et testage et son implication dans plusieurs projets de recherche et de développement.                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                           | 5 M\$                                                                       | Super conseillers (10)                                                                         |
| <b>5.3.3</b> Augmentation de l'aide financière pour les services-conseils avec découplage des domaines d'intervention                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                           | 9.5 M\$                                                                     | 10 K\$/entreprise                                                                              |
| <b>5.4.1</b> Créer un comité interministériel (MAPAQ, Finances, Économie, horticulture et CTAQ) avec le mandat de prioriser et proposer une stratégie de financement des actions du plan                                                                                                                                                             | Adhésion des acteurs de la production, l'État ainsi que des partenaires pouvant contribuer à l'amélioration de la capacité concurrentielle dans le cadre du plan d'action d'amélioration de la compétitivité                              | Nil ou à l'intérieur des programmes et budgets actuels                      | À l'intérieur des programmes et budgets actuels et/ou coûts assumés par les acteurs            |
| <b>5.4.2</b> Décréter une trêve réglementaire afin de réaliser des études d'impact et de tester les pratiques et nouvelles technologies alternatives viables en amont des nouvelles normes                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                             |                                                                                                |

## Annexe 2 : Impact de l'augmentation du salaire minimum

| EXEMPLE DE CALCUL                                                                             |                  | Secteurs avec<br>30 % de main-d'œuvre,<br>2016-2020 (%) | Secteurs avec<br>50 % de main d'œuvre,<br>2016-2020 (%) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Augmentation du salaire minimum légal                                                         | a                | 21,9                                                    | 21,9                                                    |
| Augmentation du salaire minimum indexé selon l'IPC                                            | b                | 5,9                                                     | 5,9                                                     |
| Écart                                                                                         | $c = a - b$      | 16,0                                                    | 16,0                                                    |
| Proportion de la m-o vs frais d'exploitation                                                  | d                | 30                                                      | 50                                                      |
| Proportion de la m-o au salaire minimum ou autour du salaire minimum                          | e                | 28,5                                                    | 47,5                                                    |
| Impact de l'écart de 16 % entre le salaire légal et selon l'IPC en % des frais d'exploitation | $f = c \times e$ | 4,6                                                     | 7,6                                                     |
| Marge nette historique des entreprises                                                        | g                | 5,5                                                     | 5,5                                                     |
| Capacité de transmettre la hausse de coût vers le marché                                      | h                | 0                                                       | 0                                                       |
| Marge nette après augmentation du salaire minimum des 4 dernières années                      | $l = g - f$      | 0,9                                                     | -2,1                                                    |
| Variation                                                                                     | $j = f/g$        | -84                                                     | -138                                                    |

Source : Étude de FLC 2017 et compilation interne

**Annexe 3 : Comparaison des investissements en recherche pour le secteur agroalimentaire pour le Québec, l'Ontario et les États-Unis**

|                                                           | <b>Québec<br/>(M\$)</b> | <b>Ontario<br/>(M\$)</b> | <b>États-Unis<sup>1</sup><br/>(M\$)</b> |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|
| Dépenses publiques en recherche<br>(provincial 2016-2017) | 23,4                    | 62,3                     | 2 585                                   |
| Recettes monétaires totales                               | 8 700                   | 13 100                   | 370 423                                 |
| Proportion                                                | <b>0,27 %</b>           | <b>0,47 %</b>            | <b>0,69 %</b>                           |

<sup>1</sup> Données pour l'année 2017

Source : Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données et USDA